



Immobilier d'entreprise INVESTIR EN FRANCE

[VOIR LE DOCUMENT ▶](#)

savills.fr

savills

Variété française

Impôts sur la production, le trop-plein

Il n'y a, hélas, aucune marge de manœuvre budgétaire pour les baisser, comme le demandent les organisations patronales



© snowing, Freepik



Mécomptes publics, François Ecalle

Les organisations patronales militent en faveur d'une baisse des impôts sur la production des entreprises et semblent avoir été entendues par le ministre de l'Économie, même si les perspectives des finances publiques ne lui laissent aucune marge de manœuvre pour aller dans ce sens. Il est vrai que ces impôts représentent 4,6 % du PIB en France contre 2,3 % dans la zone euro ou l'Union européenne et seulement 0,7 % en Allemagne.

“Les impôts sur la production des entreprises représentent 4,6 % du PIB en France contre 2,3 % dans la zone euro ou l’Union européenne et seulement 0,7 % en Allemagne”

Mais de quoi s’agit-il ? D’un ensemble hétéroclite, par leur rendement, leur assiette et leur affectation, d’impôts et taxes regroupés sous cette appellation dans la nomenclature des comptes nationaux.

Un ensemble hétéroclite

En termes de rendement, on y trouve les taxes foncières (35 Mds€ en 2018, dont 19,5 Mds € sont en fait payés par les ménages en tant que “producteurs” de logement au sens de la comptabilité nationale), mais aussi la taxe pour frais des chambres d’agriculture (0,2 Md€) ou la taxe sur les pylônes (0,3 Md€).

Plusieurs de ces impôts sont assis sur les salaires, notamment la taxe sur les salaires prélevée sur les organismes non assujettis à la TVA (13,3 Mds€) et le versement transports (8,9 Mds€). Certains de ces impôts sur les salaires ressemblent à des cotisations sociales et en ont parfois même l’appellation, comme la cotisation patronale au profit de l’association pour la garantie des salaires (0,8 Md€).

D’autres sont assis sur le chiffre d’affaires, comme la contribution sociale de solidarité des sociétés (3,8 Mds€), sur la valeur ajoutée, comme la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (14,2 Mds€), sur les surfaces commerciales, comme la taxe du même nom (1,0 Md€), sur les biens immobiliers, comme la cotisation foncière des entreprises (6,8 Mds€), ou sur d’autres actifs, comme la taxe sur les pylônes.

“Beaucoup de ces impôts sont affectés aux collectivités locales. Les supprimer impliquerait de proposer une solution de remplacement aux représentants des élus locaux, alors même que la réforme de la taxe d’habitation est loin d’être terminée”

Beaucoup de ces impôts sont affectés aux collectivités locales, notamment les taxes foncières, la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Les supprimer impliquerait de proposer une solution de remplacement aux représentants des élus locaux, alors même que la réforme de la taxe d’habitation est loin d’être terminée. Le versement transports est affecté à Ile-de-France Mobilités ou aux autorités organisatrices des transports urbains.

D’autres impôts sont affectés à des régimes de sécurité sociale, comme la taxe sur les salaires ou la contribution sociale de solidarité des sociétés, ou encore aux chambres consulaires (taxe pour frais des chambres de commerce et d’industrie). Le seul impôt de production affecté à l’État et d’un rendement significatif est la taxe au profit du fonds national d’aide au logement (2,7 Mds€), ce fonds n’étant qu’un démembrement budgétaire de l’État sans personnalité juridique.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)